



Impot déménagement, achat appartement

Par **sjoe8383**, le **20/06/2018** à **09:17**

Bonjour,

J'ai vendu mon appartement, en septembre 2017, pour acheter dans une ville voisine le 11 janvier 2018 et, pendant ce temps, j'ai été soit hébergé chez de la famille, soit pris un hôtel pour vivre 15 jours ici, 15 jours là. Logique, vu que le 01/01/18 je n'avais toujours pas de domicile fixe et que mon lieu de résidence était un hôtel.

Je déclare aux impôt l'adresse de l'hôtel sauf que je viens de recevoir un mail disant : "Nous faisons suite au dépôt de votre déclaration sur les revenus via le site impots.gouv.fr, le 31/05/2018, pour laquelle vous indiquez une adresse fiscale au 01/01/2018 à l'Hôtel XXXXX de La Seyne sur Mer.

IL n'est pas possible de prendre en compte cette adresse comme adresse fiscale.

Aussi je vous demande de bien vouloir nous envoyer par retour la copie de votre bail de location du bien occupé à Six Fours les plages faute de quoi vous serez taxé d'office dans ce logement."

Comment est-ce possible ? comment éviter cela ?

Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **20/06/2018** à **13:57**

Bonjour

POST MODERE car on ne doit pas indiquer de nom de marque.

Oui, c'est normal, il fallait conserver l'ancienne adresse(avec transfert courrier) tant que vous n'aviez pas d'autre résidence principale.

Vous pouviez aussi mentionner votre nouvelle adresse, vu que vous la connaissiez au moment de votre déclaration.

Par **Tisuisse**, le **20/06/2018** à **14:43**

Bonjour,

Il vous suffit de vous présenter à votre Centre des Impôts, justificatifs à l'appui, pour expliquer votre cas.